



Chauffage insuffisant dans mon appartement

Par **altocal**, le **27/02/2018** à **12:52**

Bonjour,

Dans mon appartement situé en pignon, il fait entre 15 et 17°, je paye ma cote-part de chauffage dans les charges et mon appartement devrait, sauf erreur de ma part, être chauffé à 19°.

- 1) La copropriété est-elle tenue à une "obligation de résultat" pour que la température de mon logement soit de 19° ?
- 2) Dois je faire faire un constat par huissier ?
- 3) Puis-je déduire ma cote part de chauffage jusqu'à obtention de 19° ?
- 4) Que puis-je faire ?

D'avance merci.